

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés  
Vu l'article L712-6-1 modifié  
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 19 avril 2024 décide :

ACTE ADMINISTRATIF  <i>Acte 12-2024</i>	DELIBERATION POUR AVIS  Subventions aux associations étudiantes de la Commission Roannaise d'Aide aux Projets Etudiants (CRAPE)
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative aux subventions aux associations étudiantes de la Commission Roannaise d'Aide aux Projets Etudiants (CRAPE).

Document annexé.

A Saint Etienne le 23 avril 2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président à la Formation et  
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

POUR :	22	CONTRE :	0	ABST :	0
--------	----	----------	---	--------	---

Composante	Adopté en conseil de composante le	Montant alloué	Associations destinataires	Objet	Numéro d'immatriculation de l'association auprès de la Préfecture	Date de validation en CFVU le
IUT de Roanne	05/12/2023	1 500,00 €	ASS FAS	Soutien au Fonctionnement	W0422005977	
IUT de Roanne / LASPI	05/12/2023	1 000,00 €	ASS FAS	Soutien au Fonctionnement	W0422005977	
IUT de Roanne	30/05/2023	300,00 €	ASS BDE GEA	Soutien au Fonctionnement	W422004449	
IUT de Roanne	30/05/2023	300,00 €	ASS BDE RT	Soutien au Fonctionnement	W422008296	
IUT de Roanne	30/05/2023	300,00 €	ASS BDE QLIO	Soutien au Fonctionnement	W422008921	
IUT de Roanne	30/05/2023	300,00 €	ASS ASUR	Soutien au Fonctionnement	W42202632	
IUT de Roanne	30/05/2023	300,00 €	ASS HACKCESS	Soutien au Fonctionnement	W422010239	
IUT de Roanne	15/02/2024	2 000,00 €	ASS SPOTS D OR	CRAPE - Soutien à l'organisation de la cérémonie Spots d'Or 2024	W422002406	